



D 2025-030

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le 1^{er} avril, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 28 mars 2025.

Présents : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Pierre-Damien GALENE donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Céline ROCH EUVRARD

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 6	Votes pour : 8
Nombre de suffrage exprimés : 8	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Convention de servitude de passage de canalisation en terrain privé valant autorisation de travaux avec Grand Chambéry.

Dans le cadre de travaux à engager par Grand Chambéry pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées implanté sur la commune, des parcelles communales sont impactées par ce projet :

Terrier	Section	n°	lieux-dit	Nature	Surface (m2)
T19 Lot 1	D	1721	PRE DARY	Sol	39
	D	1722	3560 RTE DU PRE	Sol	536
	D	1723	3562 RTE DU PRE	Pré Sol	3275
T20	D	48	L'ILE OUEST	Pré	570
	D	1386	L'ILE OUEST	Pré	182
	D	1642	L'ILE OUEST	Pré	494
	D	1725	PRE DARY	Terrain à bâtir	1912
	D	1726	3564 RTE DU PRE	Pré	4183

Afin, d'une part, d'engager les travaux nécessaires qui seront réalisés en technique sans tranchée et d'autre part, de pérenniser l'implantation de cet ouvrage existant, Grand Chambéry souhaite obtenir l'autorisation de la commune pour la réalisation des travaux et pour l'institution consécutive de la servitude résultant de ce passage.

A cet effet, une convention de passage portant à la fois autorisation de travaux doit être passée avec Grand Chambéry. Cette convention sera, ensuite, réitérée par acte authentique établi par Grand Chambéry qui en prendra en charge tous les frais pour que la servitude soit inscrite au fichier immobilier et apparaisse lors de prochaines mutations de propriété

Après avoir entendu ces explications,

Après en avoir délibéré,

VU le projet de convention de servitude de passage de canalisation en terrain privé valant autorisation de travaux :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de de servitude de passage de canalisation en terrain privé valant autorisation de travaux
- CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

Le Secrétaire de séance,

Amandine PAGET



Temper	Section	n°	lieux-dit	Nature	Surface (m2)
T10 Lot 1	D	1721	PRE DARY	Sol	39
	D	1722	3560 RTE DU PRE	Sol	836
	D	1723	3562 RTE DU PRE	Pré Sol	3275
T20	D	48	L'ILE OUEST	Pré	670
	D	1388	L'ILE OUEST	Pré	182
	D	1842	L'ILE OUEST	Pré	494
	D	1728	PRE DARY	Terrain à bâtir	1912
	D	1728	3564 RTE DU PRE	Pré	4183